

FICHE DE POSTE

Crée le 31/08/2023

1. DENOMINATION DU POSTE / CONVENTION COLLECTIVE

Psychologue/CCN du 15 mars 1966

2. FINALITES ET OBJECTIFS DU POSTE DE PSYCHOLOGUE

*L'autisme stresse beaucoup plus les familles que d'autres troubles du développement (Schieve & co., 2007).
L'implication des parents est centrale dans la prise en charge des personnes avec autisme (HAS).
Les enfants avec autisme évoluent mieux lorsque les parents utilisent les stratégies utilisées par les thérapeutes.
Les parents améliorent ainsi leur sentiment de compétence et d'auto-efficacité (Marcus & al., 2005).*

Le/la psychologue du Pôle Ressources Aidants soutient les familles dans la complémentarité des « soins » apportés aux enfants et ainsi améliore leurs parcours.

Il/elle facilite l'accès à l'information des aidants et la connaissance des ressources de proximité disponibles.

Il/elle favorise l'association des parents aux interventions et à l'ensemble des choix d'accompagnement et les soutient par des dispositifs de formation et de guidance parentale.

Il/elle reconnaît l'expertise des familles.

Il/elle développe la psychoéducation et l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

Il/elle assure l'exercice de la guidance parentale par l'établissement et les services.

Il/elle est garant de l'accompagnement psychologique qui peut avoir des visées thérapeutiques favorisant l'expression des ressentis et la construction psychique, soit par des entretiens individuels, soit par des dispositifs de groupe.

Le/la psychologue participe aux réunions institutionnelles, à la mise en forme et à la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement, et à la réflexion sur le projet d'établissement et des services.

Il/elle aide les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire à répondre à leurs questionnements sur la problématique d'un enfant et les modalités de son accompagnement au quotidien, à domicile.

Il/elle est à disposition des représentants légaux pour les accompagner et les soutenir dans leurs fonctions parentales et éducatives.

3. SERVICE DE RATTACHEMENT

SESSAD POC Y MES

4. MISSIONS / ACTIVITES / TACHES DU POSTE

Au sein des équipes du Dispositif Autisme, managée par la directrice, la psychologue analyse les besoins et la demande des parents, propose en lien avec les équipes pluridisciplinaires des actions d'accompagnement familial de soutien à la parentalité, de guidance parentale et d'éducation thérapeutique, les coordonne et les mets en œuvre.

Analyse de la demande / des besoins des parents :

- Poser les bases de la relation à venir.
- Prendre en compte les situations familiales dans toute leur diversité (culturelles, sociales, économique).
- Avoir une bonne connaissance de la situation de l'enfant (anamnèse, bilans, projet travaillé par les professionnels dans toutes ses dimensions).
- Recueillir les informations et répondre aux questions.
- Informer sur l'autisme et les informations proposées.
- Aider à la compréhension des difficultés spécifiques de leur enfant.
- Informer et aider dans l'accès à des ressources et des compétences extérieures.

Co-élaboration et mise en œuvre du projet d'accompagnement :

- S'assurer de l'adhésion partagée par l'ensemble des acteurs (objectifs, moyens).
- S'assurer de la compréhension par les parents des objectifs des interventions et des moyens mis en œuvre.
- Assurer la transmission de l'expertise des parents aux professionnels.

- Faciliter l'écoute et le soutien des parents.
- Proposer différentes modalités d'appui en lien avec le(les) professionnel(s) concerné(s) par les objectifs fixés.
- Utiliser et rédiger le recueil des données utiles à l'équipe.
- Participer activement aux réunions d'équipe.

Coordination des actions en direction des parents :

- Mettre en œuvre l'action d'accompagnement familial de soutien à la parentalité et de guidance parentale.
- Faire le lien et coordonner les interventions en direction des parents.
- Renforcer la synergie entre les parents et les services.

5. RELATION HIERARCHIQUE

Sous l'autorité de la directrice de l'établissement, par délégation du Directeur Général de l'association Joseph Sauvy

6. DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE

Délégation ponctuelle de représentation de l'établissement sur l'extérieur

7. RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES

Travail relationnel avec l'ensemble des personnes et des services

8. COMPÉTENCES ET APTITUDES REQUISES

- Diplôme : Master 2 en psychologie ou en neuropsychologie ou DESS en psychologie.
- Connaître de façon approfondie les TSA et les troubles associés.
- Connaître de façon approfondie les outils et approches de la psychoéducation et de l'éducation thérapeutique des parents (PACT, P-ESDM/IDEV, etc.)
- Maîtriser les programmes et les outils spécifiques recommandés par la HAS.
- Connaître et savoir mettre en œuvre les approches comportementales et cognitivo-développementales telles que ABA, TEACCH, etc.
- Maîtriser les outils d'évaluation : PEP3, TTAP, KABC, VINELAND II, VB-Mapp, etc.
- Connaître les méthodes de communication alternative et augmentée, telles que PECS, Makaton, etc.
- Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire et en réseau en acceptant d'interroger sa pratique et ses modes d'intervention.
- Savoir formaliser les comptes rendus de bilans et projets et mettre en place des outils d'évaluation et d'accompagnement.
- Actualiser de façon permanente ses connaissances et techniques au regard de l'évolution du projet de service, des besoins de la population accueillie, des pratiques, des réglementations, des dispositifs et ressources du territoire.
- Soutenir un intérêt pour la recherche et l'innovation.
- Participer à la construction collective des rapports d'activités et autres enquêtes.
- Autonomie, force de proposition, sens de la confidentialité, discrétion.

9. SUGGESTION OU CONTRAINTES DU POSTE

Capacités d'adaptation nécessaire, partenariats multiples, mobilité...

10. MOYENS DU POSTE

« Le psychologue dispose sur le lieu de son exercice professionnel d'une installation convenable, de locaux adéquats pour permettre le respect du secret professionnel, et de moyens techniques suffisants en rapport avec la nature de ses actes professionnels et des personnes qui le consultent », (*Titre II, Chapitre 2, Article 15 du Code de Déontologie des Psychologues*).

11. ADAPTATIONS

Formations complémentaires spécifiques.

12. ACTUALISATION DE LA FICHE DE POSTE :

Le service ou l'établissement modifiera la fiche de poste selon les besoins ou nécessités de service entraînant une modification de l'organisation du travail.
